

POSITION DE LA FFCK SUR LA QUESTION DE LA REPRISE DES ACTIVITES EN MER A COMPTER DU 11 MAI

La FFCK prépare activement la reprise des activités de canoë-kayak et de sports de pagaie à compter du 11 mai.

Concernant la pratique en mer, et plus particulièrement l'accès aux plages, voici les **principes que la fédération porte activement, en plein accord avec les autres fédérations nautiques** (fédérations de Voile, de Surf...), **auprès du ministère des Sports et des pouvoirs publics** :

- La reprise de la pratique du canoë-kayak en mer, comme en eau calme ou en eau vive, doit se faire de façon progressive et raisonnée ;
- La priorité doit être donnée à la sécurité des pratiquants dans le **respect des règles sanitaires** dictées par les pouvoirs publics (au niveau national, départemental et local), et dans le cadre de la « **doctrine sanitaire** » fédérale, en cours de finalisation ;
- Jusqu'au 11 mai, la reprise des activités de loisir n'est pas autorisée et l'accès au littoral est interdit ;
- A compter du 11 mai il est essentiel de :
 - **Permettre le passage sur les plages (comme voie d'accès à un espace de pratique)** pour faciliter la reprise de nos activités en mer, au même titre que les autres disciplines de la fédération ;
 - Reprendre nos pratiques de façon **responsable et citoyenne**.

Pour y parvenir, la FFCK défend **l'accès à la mer par le biais de ses clubs et structures agréées**, dans le respect des préconisations suivantes : la plage doit être uniquement utilisée pour **accéder à l'eau et en ressortir**, à l'exclusion de toute autre forme de stationnement (concept de « plage dynamique ») ; la **distanciation physique** doit être partout assurée (absence de rassemblement). **Les autres pratiquants doivent pouvoir accéder à la mer dans les mêmes conditions**, en respectant les règles de sécurité et les zones d'embarquement habituelles.

Une affiche destinée aux pratiquants sur les recommandations, conseils et gestes-barrière à respecter sera éditée cette semaine par la fédération, et pourra être diffusée sur les lieux de pratique, en accord avec les collectivités locales.

La FFCK **pourra s'appuyer sur l'expertise et l'action de ses conseillers techniques régionaux (CTR)**, en outremer et métropole (régions littorales), qui seront les relais auprès des autorités locales.

Jean ZOUNGRANA

Président de la FFCK et Sports de Pagaie